

MALTRAITANCE ANIMALE

Une enquête a été ouverte, hier, contre l'abattoir certifié bio du Vigan (Gard). Ce dernier a été fermé suite à des mauvais traitements sur des animaux. L'affaire a été révélée par une vidéo de l'association de défense des animaux L214 publiée sur son site Internet.

102 587

C'est, en euros, la dépense consacrée à la scolarité d'un jeune Français. Un chiffre dans la moyenne des pays de l'OCDE, qui place la Norvège en tête de son classement rendu public hier.

JUSTICE

500 détenus d'Île-de-France privés du droit d'apprendre

Après un revirement du conseil régional, présidé par Valérie Pécresse, les prisonniers de dix établissements franciliens ne pourront pas entamer les formations qui devaient démarrer ces jours-ci. L'enseignement en prison est pourtant la clé de la lutte contre la récidive.

Pprès de 500 détenus d'Île-de-France devaient commencer des formations, qualifiantes ou pas, cette semaine. Ils n'auront finalement rien du tout. Une maigre rémunération de 2,26 euros de l'heure était prévue pour eux, en marge de ces enseignements. Elle passe aussi à l'as. Cet arrêt brutal, décidé par la région, gêne l'administration pénitentiaire. Mais bien plus les détenus répartis dans dix établissements pénitentiaires franciliens (Bois-d'Arcy, Fresnes, Fleury-Mérogis, Villepinte ou encore Meaux) et désormais privés du droit d'apprendre.

À la veille des élections régionales, l'ancien exécutif, comme le rappelle *l'Express*, qui a révélé l'affaire, avait pourtant visité des ateliers à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Et comptait développer ces programmes appréciés des personnes incarcérées et qui apaisent la vie carcérale. Las, la semaine dernière, le nouvel exécutif régional, présidé par Valérie Pécresse (LR), a invalidé la sélection par appel d'offres des organismes formateurs effectuée l'année dernière par l'ex-majorité socialiste. La région avait voté des subventions aux formateurs, avec un plafond de 50 000 euros par action. Un dispositif qui semblait dans les clous de la législation et avait été approuvé en séance par les conseillers régionaux. D'après la nouvelle majorité, la procédure est « *illégal* », dans la mesure où elle fait courir le risque d'une requalification en marché public.

La formation, un enjeu décisif en prison

Au-delà du débat juridique, cette affaire éclaire d'un jour particulier le passage de l'État aux régions des compétences en matière de formation des prisonniers. Ce transfert, dans le cadre de la loi pénitentiaire de 2011, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Il était censé revitaliser une activité carcérale à bout de souffle, d'où l'État ne cessait de se désengager. Mais ce dispositif montre déjà ses faiblesses, comme la mésaventure des 500 détenus le prouve. « *Sur le papier, cela pourrait être une bonne chose que les régions pilotent les formations en prison, estime Marie Crétenot, de l'Observatoire international des prisons (OIP). Cela permettrait de mieux coordonner le parcours*



D'APRÈS LES DERNIERS CHIFFRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 28 144 PERSONNES DÉTENUES EN 2012 ONT ÉTÉ INSCRITES DANS DIFFÉRENTS TYPES DE FORMATIONS, SUR PRÈS DE 65 000. PHOTO FRANK PERRY/AFP

des détenus, afin qu'ils puissent poursuivre leur formation à l'extérieur des prisons. Le problème est que ce transfert génère des inégalités territoriales. » L'accès à l'enseignement des détenus est dépendant des politiques régionales et de leur revirement à la faveur des élections. « *Que se passerait-il si le FN se retrouvait à la présidence d'une région ?* » s'inquiète Sarah Silva-Descas, secrétaire nationale de la CGT insertion-probation. Des coupes claires seraient sûrement à prévoir.

La formation est pourtant un enjeu décisif en prison. C'est une des clés de la lutte contre la récidive dans un environnement où, d'après l'OIP, 22 % des personnes incarcérées

Les détenus devaient commencer des formations de mécanique, d'électricité ou encore de couture.

2014, près de 1 500 demandes de formations ont été faites et seules 274 acceptées. Sous la présidence socialiste, la région Île-de-France avait assuré qu'elle consacrerait à la formation un budget supérieur à celui de l'État, soit près de 3 millions d'euros à partir de 2016. L'annulation des enseignements qui devaient commencer cette semaine

éprouvent des difficultés de lecture et plus de 43 % sont sans diplôme. Selon un recensement en 2013, moins d'un détenu sur cinq disposait d'un emploi avant l'incarcération. En trouver un à la sortie est bien entendu une aide de poids pour ne pas sombrer de nouveau dans la délinquance. Sur les 14 000 détenus d'Île-de-France, en

augure mal de la suite dans ce domaine vital dans la vie pénitentiaire. Les détenus devaient commencer des formations de mécanique, d'électricité ou encore de couture. « *Comme toutes les activités qui permettent aux détenus de sortir de cellule, les formations favorisent le calme en détention* », explique Sarah Silva-Descas. Mais se former est surtout une démarche positive qui est prise en compte ensuite par les juges. « *La formation devrait être généralisée et inscrite de droit dans les parcours d'exécution des peines* », conclut la syndicaliste. Le chemin est encore long à parcourir. D'après les derniers chiffres du ministère de la Justice, 28 144 personnes détenues en 2012 ont été inscrites dans différents types de formations, sur près de 65 000 détenus. Et ce n'est pas le nouvel exécutif régional qui va améliorer ces chiffres. ●

MEHDI FIKRI